

**LANSON-BCC**  
**Société anonyme au capital de 135 088 300 €**  
**Siège social : Allée du Vignoble 51100 Reims**  
**389 391 434 RCS Reims**

**Tableau récapitulatif des autorisations financières**

TITRES CONCERNES DATE D'ASSEMBLEE GENERALE (DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION)	RESTRICTIONS	UTILISATIONS DES AUTORISATIONS
<b>EMISSION AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL</b>		
(1) AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L' ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES AG DU 29 AVRIL 2021-8 <sup>EME</sup> RESOLUTION (26 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 29 JUIN 2023)	Montant maximum d'augmentation du capital 25 000 000 € pour l'émission de titres représentant une quotité du capital social 150 000 000 € pour les titres de créances	Néant
AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES AG DU 29 AVRIL 2021-11 <sup>EME</sup> RESOLUTION (26 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 29 JUIN 2023)	<b>Montant maximum d'augmentation du capital</b> 75 000 000 €	Conseil d'administration du 5 septembre 2022
<b>EMISSION SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL</b>		
(2) AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L' ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES PAR PLACEMENT PRIVE AG DU 29 AVRIL 2021-9 <sup>EME</sup> RESOLUTION (26 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 29 JUIN 2023)	Montant maximum d'augmentation du capital Limite de 20% du capital social par an 25 000 000 € pour l'émission de titres représentant une quotité du capital social 150 000 000 € pour les titres de créances	Néant
AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSIONS RESERVEES AUX ADHERENTS DE PLANS D'EPARGNE D'ENTREPRISE AG DU 29 AVRIL 2021-12 <sup>EME</sup> RESOLUTION (26 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 29 JUIN 2023)	<b>Montant maximum d'augmentation du capital</b> 5 000 000 € Dans la limite des plafonds non utilisés fixés au (1) et (2)	Néant
<b>RACHAT D' ACTIONS</b>		
OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS AG DU 29 AVRIL 2022-9 <sup>EME</sup> RESOLUTION (18 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 29 OCTOBRE 2023)	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées 10 % du capital social ou 5% dans le cas de rachat d'actions en vue d'opérations de croissance externe Nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société : 10 % du capital social Prix maximum de rachat des actions : 60 € Montant global maximum du programme de rachat d'actions : 30 000 000 €	Conseil d'administration du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 et contrat de liquidité.
REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES AG DU 29 AVRIL 2022-10 <sup>EME</sup> RESOLUTION (18 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 29 OCTOBRE 2023)	<b>Nombre maximum d'actions pouvant être annulées pendant 24 mois</b> 10 % des actions composant le capital social	Conseil d'administration du 5 septembre 2022
<b>EMISSION AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL</b>		
AUGMENTATION DU MONTANT DES EMISSIONS VISEES AU (1) ET (2) EN CAS DE DEMANDES EXCEDENTAIRES AG DU 29 AVRIL 2021-10 <sup>EME</sup> RESOLUTION (26 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 29 JUIN 2023)	Montant maximum d'augmentation du capital 15 % de l'émission initiale Dans la limite des plafonds fixés au (1) et (2)	Néant